

JOURNAL OFFICIEL

DU 2 SEPTEMBRE 1947

DÉBATS PARLEMENTAIRES

N° 109

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION DE 1947 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 66^e SÉANCE

Séance du Lundi 1^{er} Septembre 1947.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Semences pour les prochains emblavements. — Demande de discussion immédiate d'une proposition de résolution.
3. — Vérification des pouvoirs (suite).
Madagascar, 1^{er} collège.
Adoption des conclusions du 2^e bureau.
4. — Répression des manœuvres tendant à faire obstacle à la collecte des denrées. — Adoption d'un avis sur un projet de loi.
Discussion générale: MM. Courrière, rapporteur de la commission de la justice et de la législation; Sempé, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture; Chatagner, rapporteur pour avis de la commission du ravitaillement; Mme Claeys, MM. Chaumel, Paul Ramadier, président du conseil; Primet, Dulin, Denvers, Bouloux, Legeay.
Passage à la discussion de l'article unique.
Adoption de l'article et de l'avis sur le projet de loi.
5. — Semences pour les prochains emblavements. — Discussion immédiate et adoption d'une proposition de résolution.
Discussion générale: MM. Coudé du Foresto, rapporteur de la commission de l'agriculture; Primet, Dulin, Chatagner.
Passage à la discussion de l'article unique.
Adoption de l'article et de la proposition de résolution.
6. — Transmission de projets de loi déclarés d'urgence.
7. — Transmission d'un projet de loi.
8. — Règlement de l'ordre du jour. — MM. Alex Roubert, président de la commission des finances; le président.

PRESIDENCE DE M. MARC GERBER,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu de la séance du samedi 30 août a été distribué.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

SEMENCES POUR LES PROCHAINS EMBLAVEMENTS

Demande de discussion immédiate d'une proposition de résolution.

M. le président. Conformément à l'article 58 du règlement, MM. Tognard et Le Coent, d'accord avec la commission de l'agriculture, demandent la discussion immédiate de leur proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures d'urgence pour fournir aux cultivateurs les semences nécessaires aux emblavements d'automne 1947 et de printemps 1948.

Il va être aussitôt procédé à l'affichage de cette demande de discussion immédiate, sur laquelle le Conseil de la République ne pourra être appelé à statuer qu'après l'expiration d'un délai d'une heure.

— 3 —

VERIFICATION DE POUVOIRS (suite)

Madagascar (1^{er} collège).

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 2^e bureau sur les opérations électorales de Madagascar (1^{er} collège).

Le rapport a été inséré au *Journal officiel* du 31 août 1947.

Votre 2^e bureau conclut à la validation.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du 2^e bureau.

(Les conclusions du 2^e bureau sont adoptées.)

M. le président. En conséquence, MM. Daniel Serrure et André Romain sont admis.

— 4 —

REPRESSION DES MANŒUVRES TENDANT A FAIRE OBSTACLE A LA COLLECTE DES DENREES

Adoption d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, réprimant les manœuvres et actions tendant à faire obstacle à la collecte, à la fabrication ou à la répartition de denrées, objets ou produits soumis au rationnement ou au contingentement.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Courrière, rapporteur de la commission de la justice et de la législation civile, criminelle et commerciale.

M. Courrière, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. Mesdames, messieurs, le Gouvernement, placé devant une situation critique du point de vue du ravitaillement, doit faire face à ses responsabilités et demande au Parlement de lui donner les armes qu'imposent les nécessités actuelles.

Le texte qui vous est soumis va lui permettre de lutter contre toute action et contre toute propagande de nature à gêner la collecte et la répartition des produits rationnés ou contingentés.

Ce projet de loi, qui innove sur les textes existant déjà par l'aggravation des peines prévues, est cependant caractéristique par le fait qu'il tend à punir d'une manière très sévère, non seulement ceux qui, producteurs, intermédiaires ou distributeurs, peuvent enfreindre les règles qui s'imposent à eux, mais encore ceux qui les poussent à commettre contre le ravitaillement du pays des actes particulièrement graves.

Ceux-là sont souvent, par leurs actions, plus responsables et plus coupables que les exécutants eux-mêmes.

Il ne peut, en aucune manière, être question d'inquiéter ceux dont les efforts constants aident le pays à se tirer de la situation difficile qu'il connaît et nous savons que les paysans, en particulier, dans leur immense majorité, ont fait et sont prêts à faire leur devoir.

C'est pourquoi, à l'unanimité de ses membres présents, votre commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale vous demande d'adopter le texte qui permettra au Gouvernement de frapper durement ceux qui, faisant passer leur intérêt personnel avant l'intérêt général, doivent recevoir le juste châtiement qu'exige la gravité des fautes qu'ils commettent. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Sempé, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture (n° 758).

M. Sempé, rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture. Mes chers collègues, votre commission de l'agriculture, après avoir pris connaissance du projet adopté par l'Assemblée nationale réprimant les manœuvres et actions tendant à faire obstacle à la collecte, à la fabrication ou à la répartition des denrées, objets ou produits soumis au rationnement ou au contingentement, a décidé, dans sa majorité, de vous demander de voter ledit projet.

Sans doute certains diront avec raison que le Gouvernement était, par des textes antérieurs suffisamment armé pour combattre les délits visés.

Sans doute certains de ces textes prévoyaient-ils des peines d'une extrême gravité allant même jusqu'à la peine de mort. Ces peines n'étaient-elles pas trop exagérées pour être mises en application ? Mais, considérant la gravité de l'heure présente, gravité dont il serait trop long de rechercher les causes, dont la principale est sans conteste la mauvaise récolte de blé, nous ne voulons pas opposer le moindre obstacle. Nous voulons, par tous les moyens, aider le Gouvernement à assurer au mieux le ravitaillement du pays.

Je sais, comme l'a dit M. le président du conseil en maintes circonstances, qu'il vaut toujours mieux faire appel à la conscience plutôt que de recourir à la contrainte. Mais, dans des périodes difficiles comme celle

qui, malheureusement, nous menace, il n'est pas admissible que certains profitent de la misère des autres pour réaliser sur le dos des producteurs et des consommateurs des bénéfices qu'il faut qualifier de criminels.

Nous savons que, dans leur grande majorité, les paysans français comprennent leur devoir et sont tout disposés à livrer la totalité de leur récolte de blé. Mais, nous voulons que ceux qui, démunis de toute conscience, vont aujourd'hui exciter chez le paysan cet appât du gain en lui payant son blé ou ses produits deux ou trois fois leur valeur, commettent ainsi un double crime : celui d'entraîner le paysan dans un délit et de retirer du circuit normal le nécessaire et même l'indispensable au ravitaillement du pays, nous voulons que ceux-là soient punis.

Que, dans le milieu paysan, ce milieu dont je suis jusqu'à mon arrivée ici j'exploitais moi-même, avec l'aide seulement de ma famille, ma petite propriété du Gers, il se trouve de mauvais Français qui écouterait ces trafiquants d'une oreille trop attentive et ainsi priveraient leurs concitoyens du ravitaillement nécessaire, je ne le nie pas. Je sais que tous les paysans ne sont pas des saints, je sais que d'aucuns, cette année, songent encore, peut-être, à engraisser certains de leurs animaux avec du blé, je sais qu'en ce mois d'août, il en est qui vivent encore du blé de la récolte passée.

Ceux-là, nous voulons, et l'immense majorité des paysans veut qu'ils soient punis.

Puisque, comme vous l'a indiqué M. le rapporteur de la justice, le texte qui, soumis aujourd'hui à notre délibération, donne au Gouvernement une arme qui lui permet de mieux se défendre contre les affameurs de tout genre et de toute classe, qu'ils soient gros ou petits trafiquants, votre commission de l'agriculture, consciente de ses responsabilités, vous demande de vouloir bien voter ce texte. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Chatagner, rapporteur pour avis de la commission du ravitaillement. (Avis n° 759.)

M. Chatagner, rapporteur pour avis de la commission du ravitaillement. C'est notre collègue M. Yves Henry qui devait rapporter pour avis au nom de la commission du ravitaillement. Mais il est parti samedi soir, commettant la faute de sous-estimer la puissance de travail des membres du Conseil de la République (*Applaudissements*) et pensant que la séance serait reportée à mardi.

Je le remplace donc au pied levé et m'excuse de ce que mon exposé pourrait avoir de décousu.

La commission du ravitaillement s'est réunie dans des conditions un peu exceptionnelles puisque, entre le moment où, d'accord avec les groupes, j'ai pris l'initiative de la convoquer et celui où elle s'est réunie, il s'écoula à peine une heure.

Je suis obligé de dire que je représente ici la minorité de la commission du ravitaillement, puisque cinq de ses membres ont déclaré qu'ils ne voteraient ni contre, ni pour, mais s'abstiendraient. Ce sont donc quatre membres de la commission qui m'ont donné le mandat de défendre le projet qui a été adopté par l'Assemblée nationale. Je le fais.

La première question consiste à se demander si le projet de loi répond vraiment à une nécessité. Ce n'est pas absolument sûr puisque, dans un journal qui

n'est pas spécifiquement socialiste, *Le Monde*, je lis ceci, dans le corps d'un article intitulé « Dire la vérité » :

« Nous traversons assurément des difficultés, mais s'il est vrai que la diminution de la ration de pain sera pénible pour beaucoup de gens, aucune famine n'est à craindre. Nos ressources alimentaires, le pain mis à part, sont plus abondantes qu'elles ne l'ont jamais été depuis la guerre. Jamais nous n'avons eu autant de viande, de légumes, de fruits, de poissons, de vin et même de produits laitiers. Le problème du ravitaillement, sauf pour le pain, l'huile et quelques autres denrées, n'est plus un problème de quantité, mais de prix. »

Je remercie le journal *Le Monde* de l'hommage qu'il rend ainsi aux gouvernements qui se sont succédés. Si ce qu'il dit est vrai, cela prouve que la situation qui était très bonne au mois de janvier 1941 ne s'est pas aggravée depuis, et j'en félicite les présidents du conseil successifs.

Mais nous ne partageons pas complètement l'optimisme du journal *Le Monde* et nous craignons, à tort ou à raison, que bien des souffrances n'attendent les pauvres gens en France, au cours du prochain hiver.

Nous pensons d'abord et avant tout au pain qui, pour les populations pauvres, est la nourriture de base.

La collecte ne donnera pas autant de blé qu'il le faudrait pour assurer à chaque Français son pain quotidien.

Quelles sont les causes de cet état de choses ?

Il y a d'abord — et ce n'est pas un reproche de ma part, mais une constatation — ce fait qu'aucun contrôle n'a été exercé au moment des battages. Je ne dis même pas qu'il aurait été opportun d'établir alors un contrôle, je constate qu'il n'y a eu aucun contrôle et que, par conséquent, nous sommes obligés de nous fier aux déclarations qui ont été faites. Or, il n'est pas absolument certain que toutes les déclarations aient été bien sincères.

Il est vrai aussi que la récolte a été mauvaise, moins, comme on le dit, parce qu'on n'a pas ensemencé des espaces suffisants que parce que nous avons eu, pendant l'hiver, une catastrophe : la gelée, qui a détruit au moins un tiers des surfaces ensemencées.

Il est vrai aussi que, lorsque la marchandise est rare, elle se cache et que chacun prend des précautions pour parer à l'avenir. On pense à sa famille, on ne pense pas à l'ensemble de la collectivité ; et surtout, ce qui est le plus grave, il est difficile d'organiser la collecte, quand un cultivateur sait qu'on viendra à son domicile prendre par 20, 30, 40 et 50 kilos, et parfois par quantités plus grandes, le blé qu'il vendra à un prix beaucoup plus élevé que s'il le livre à la collecte.

Ainsi, nous allons nous trouver, au seuil de cet hiver, devant deux catégories de Français : les Français qui pourront manger du pain à leur guise et quelquefois même qui pourront manger du pain blanc, et les Français qui n'auront pas du pain en quantité suffisante, et je parle de pain noir.

Ces deux catégories ne représentent pas les paysans et les non paysans, comme on le croit d'une façon un peu trop simpliste. Il y a de nombreux paysans qui

manqueront de pain et il y a aussi beaucoup de Français, qui ne sont pas des paysans et qui mangeront du pain. Ce n'est donc pas une rivalité entre les paysans et le reste de la nation.

Quel est le devoir du Gouvernement ? Le Gouvernement ne se fait pas d'illusion. Il sait que la justice est un idéal, mais il sait aussi qu'il ne réussira pas à établir une justice complète.

Si le Gouvernement voulait donner à chaque paysan exactement sa quote-part de pain, il se heurterait à des réclamations au sein même du Parlement, parce qu'il n'est pas possible de faire autrement. Il est certain que le cultivateur qui produit une grande quantité de blé en prélève ce qui est nécessaire pour sa consommation familiale.

On fait au Gouvernement certains reproches. Je ne retiendrai que les plus sérieux.

Je retiendrai, en premier lieu, le reproche qui lui a été adressé dans votre journal, mes chers camarades communistes, lorsque, il y a une dizaine de jours, vous avez, en première page et sous un très gros titre, demandé pourquoi le Gouvernement ne prenait pas les précautions nécessaires pour empêcher les incendies de récoltes. Votre idée a été développée à la tribune de l'Assemblée nationale par votre camarade, Mme Ginollin.

Il est trop tard pour mobiliser les huit cent ou neuf cent mille gardiens, que nous appellerions je ne sais comment parce que nous ne voudrions pas les appeler gardemessieurs comme ceux du maréchal Pétain, qui montaient la garde autour des gerbiers de blé en France.

Pour vous faire connaître ma pensée très nettement, mes chers collègues communistes, comme votre journal a pu relever en tout vingt-trois incendies de gerbiers — je ne connais pas les statistiques, je ne sais pas si c'est plus ou moins que la moyenne — je dis qu'il faut être sérieux. Si vous voulez vraiment créer à côté d'une armée, qui ne vous satisfait pas et qui ne me plaît pas non plus complètement, une sorte d'armée populaire, il faut le dire nettement, mais ne le demandez pas par le joint des gardes de récolte.

Vous adressez cet autre reproche au Gouvernement de vouloir taper sur les « lampistes », et il est vrai que c'est une forme que peut revêtir la démagogie gouvernementale que de frapper seulement sur les petits, sur ceux qui sont incapables de se défendre.

Mais il y a aussi une autre forme de démagogie, et celle-là n'est pas l'apanage ou le privilège du Gouvernement: c'est celle qui consiste à appeler « lampiste » chacun des vingt-cinq millions d'électeurs qui votent en France et de dire: « Du moment que celui-là vote, il ne faut pas l'inquiéter, il est tabou. »

Pour nous, nous ne disons pas qu'il y a, en France, vingt-cinq millions de lampistes. Nous disons qu'il y a en France des innocents et qu'il y a des coupables et que la loi doit frapper le coupable, même s'il n'appartient pas à la catégorie des trusts. (Sourires.)

Il faut, dis-je, frapper les coupables et ce sont les cultivateurs eux-mêmes qui sont venus me dire: « Mais vous voyez bien que nous glissons à l'immoralité ! »

Je pourrais citer des faits provenant d'un village que je connais bien: un cultivateur qui, pendant la révolution nationale,

a acheté six fermes, n'a pas livré l'année passée un seul kilogramme de blé à ravitaillement et il est allé demander une carte à la mairie. Je suis persuadé que, cette année, il a déclaré qu'il n'avait pas de blé à livrer.

Dans ces conditions, vous comprenez que les cultivateurs honnêtes sont découragés parce que ce cultivateur vend son blé 50, 60 ou 70 francs le kilogramme quand eux le vendent 20 francs au ravitaillement. Ils en conçoivent un juste dépit.

Le coupable, même producteur, doit être frappé. On ne doit pas s'attacher au fait qu'il s'agit d'un paysan ou d'un autre, mais de distinguer si l'on est coupable ou non coupable.

La loi qui a été votée prévoit des peines, des sanctions, d'une part contre ceux qui empêcheront la collecte par des moyens matériels et physiques, et d'autre part contre ceux qui feront une propagande contre cette collecte par voie d'affiches, de journaux et de tracts.

Je ne connais pas l'arsenal juridique, n'étant pas du tout un juriste. Le Gouvernement nous demande des armes pour assurer une collecte la moins défavorable possible. Au nom de la partie de la commission qui n'est pas neutre dans ce débat, je demande qu'on donne au Gouvernement les armes qu'il réclame. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Je vous ai déjà dit, à cette tribune, que la question du pain me paraît importante, car elle pose en même temps celle du régime.

C'est pourquoi j'aimerais me tourner vers l'opposition. Or, l'opposition n'ayant pas été groupée — par la faute de la conférence des présidents — on ne peut se tourner vers elle.

Je me bornerai donc, avant de descendre de cette tribune, à adresser un appel pressant aux meilleurs défenseurs du monde agricole, à nos collègues du groupe paysan.

Mes chers collègues du groupe paysan, c'est avec une véritable passion que vous avez suivi ce débat. Je ne vous assimile pas aux hommes qui font de la politique et qui sont devenus des machines à voter. Ce n'est pas vous qui recevez des mandats impératifs. Vous m'avez entendu. Vous agirez selon votre conscience, mes chers collègues du groupe paysan. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Mme Claeys. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme Claeys.

Mme Claeys. Mesdames, messieurs, la France se trouve aujourd'hui devant une situation critique pour son ravitaillement en pain.

Je ne discuterai pas dans le détail qui en porte la responsabilité. Nous l'avons déjà dit et redit, notre ami Waldeck Rochet à l'Assemblée nationale et Serge Lefranc à cette tribune.

Toutes les propositions des communistes pour améliorer notre situation en pain ont été repoussées. Aucune de nos suggestions pour rééquiper et moderniser notre agriculture n'a été retenue.

Depuis plus de deux ans, nous n'avons jamais cessé de réclamer un juste prix du blé, afin que les paysans ne soient pas amenés à abandonner cette culture pour d'autres céréales plus avantageuses.

Aujourd'hui notre pays est guetté par la famine, et l'émotion est très grande, vous le savez, parmi la population, parmi les ménagères, les mères de famille en particulier, de voir qu'au lendemain même de la moisson la ration de pain est réduite à 200 grammes.

Cette réduction, c'est encore un peu plus de misère au foyer des pauvres, au foyer des vieux qui faisaient du pain leur principale nourriture. Et encore, quel pain ! Un pain de maïs, de mauvais goût et difficile à digérer.

Nous nous rappelons avec amertume les années d'abondance où le blé était dénaté pour être donné au bétail.

Aujourd'hui, nous achetons des céréales en Amérique, au prix fort, alors que notre terre de France, si fertile, peut nous donner tout ce dont nous avons besoin.

Mais pour avoir du pain, et du pain mangeable, il faut changer notre politique. Il faut d'abord tout faire pour encourager la production du blé et donner du pain à notre pays. Tout est mis en œuvre, depuis la libération, comme si l'on voulait décourager notre peuple laborieux de son désir de redresser le pays.

De plus, ce pain rationné coûte très cher, plus cher en province qu'à Paris. Les travailleurs et les ménagères de province ne peuvent admettre qu'ils doivent payer le pain plus cher alors que les salaires sont plus bas qu'à Paris. Et ils ne peuvent admettre non plus que dans telle ville on le paye 27 francs le kilo et qu'à la ville voisine on le paye 23 francs. Malgré toutes les explications que M. le président du conseil pourra fournir, les travailleurs des villes et aussi ceux des campagnes ne le comprendront pas.

Ils ne peuvent admettre non plus que les Allemands, c'est-à-dire les vaincus, mangent mieux que nous, puisque leur ration est passée de 400 à 500 grammes pendant que la nôtre diminuait. 500 grammes pour les Allemands ! 200 grammes pour les Français ! Nos populations n'ont pas tellement oublié toutes les souffrances du pillage, des restrictions sous l'occupation allemande pour admettre qu'aujourd'hui on fournisse du blé en Allemagne quand nous manquons de pain.

Je sais que des démentis furent donnés à l'Assemblée nationale par M. le président du conseil, selon lesquels il n'y a pas eu d'exportation de blé vers l'Allemagne, mais seulement un prêt, une avance.

Et les dix péniches de sucre qui ont été expédiées au cours du mois d'août, est-ce aussi une avance faite à l'Allemagne ? monsieur le président. Nous aurions pu, avec ces 2.140.000 kilos de sucre, augmenter un peu nos rations pour les confitures de nos gosses, cet hiver.

On nous demande aujourd'hui de voter un nouveau texte plus sévère que ceux que nous possédons pour réprimer les manœuvres contre notre ravitaillement. Nous avions déjà la peine de mort, mais sans doute n'est-ce pas suffisant ? Ce n'est pas la possibilité de frapper qui manque à notre Gouvernement, c'est surtout la volonté d'appliquer les lois qui existent déjà.

Que fait le Gouvernement contre les sabotages, les incendies de moissons qui se multiplient, en ce moment, dans nos campagnes ? Des récoltes précieuses ont été ravagées qui priveront nos enfants de pain cet hiver. Les pouvoirs publics n'ont pas bougé jusqu'à présent, alors qu'ils dispo-

sent de plus de quarante lois de répression contre ces criminels affameurs.

Dans le Nord, une délégation d'élus communistes vint proposer au préfet la création de garde-récoltes. Cela ne plaît pas à notre collègue Chatagner. Il faudrait appliquer cette mesure dans tous les départements de France. Il y a assez de lois contre les affameurs; qu'on les applique contre les incendiaires de nos récoltes.

Qu'on les applique aussi aux mercantis qui organisent la rafle des pommes de terre à des fins de spéculation, sans être inquiétés le moins du monde. Dans le Nord, dans les régions productrices de Merville, Seclin et Hautmont, on ne trouve plus de pommes de terre...

M. Denvers. C'est une erreur. Ne dites pas cela, je vous en prie. Je suis du Nord.

Mme Claeys. Moi aussi, je suis du Nord et je sais que les pommes de terre sont raflees, sur le champ même, par des courtiers qui opèrent sur une grande échelle. Il y en a à Lille, mais on les vend 13 francs 50 le kilo. Ce sont ces rafles qui font augmenter les prix. Il faut mettre fin à l'activité de tous ces affameurs et les frapper comme ils le méritent.

Tant mieux pour vous, monsieur Denvers, si vous trouvez des pommes de terre à un prix raisonnable, mais j'en doute. Les rafles doivent se faire aussi chez vous.

M. Denvers. Vous savez bien qu'il y en a.

Mme Claeys. Non, chez moi, elles se font rares. A Marcq-en-Barœul, un seul cultivateur n'a pas encore son champ vendu à ces accapareurs. A Merville, à Strageele, c'est la même situation.

Il ne s'agit pas de laisser croire, avec ce nouveau texte qui nous est présenté, que le Gouvernement n'est pas armé contre les affameurs. Il faut expliquer, au contraire, pourquoi ces textes n'ont pas été appliqués. Ce n'est pas en brandissant les armes de la réquisition et en envoyant les gendarmes, que le blé sortira des greniers de nos paysans. C'est une méthode défavorable et qui ne peut donner qu'un résultat contraire à celui que nous espérons. Tout cela ne peut amener que des troubles et apporter de l'eau au moulin des ennemis de la République.

Réprimer les agissements des affameurs, nous sommes bien d'accord, mais il convient, en même temps, de mener une politique indépendante et cohérente en ce qui concerne la production et l'amélioration du blé en France.

Il faut donner du pain à tous les Français; c'est la tâche du Gouvernement. Si l'Amérique ne peut nous envoyer que du maïs, il faut faire du commerce avec tous les pays d'Europe qui, sans doute, pourront nous fournir du blé qui nous manque.

Nous pouvons aussi améliorer immédiatement la qualité de notre pain en y incorporant de l'orge, puisque la récolte cette année est bonne et aussi des pommes de terre. Nous devons d'abord compter sur nous-mêmes pour régler les difficultés actuelles et pour donner du pain à tous les Français.

Et puis, si l'on terminait la guerre au Viet-Nam, si l'on signait la paix, on pourrait obtenir du riz et l'utiliser avantageusement en remplacement du maïs américain.

Telles sont les explications que je voulais formuler, au nom du groupe commu-

niste, à l'occasion de ce douloureux problème du ravitaillement que pose la discussion de ce projet de loi. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Chaumel.

M. Chaumel. Mesdames, messieurs, les propos que je viens d'entendre avec vous m'ont convaincu qu'il ne serait pas sot, avant de quitter le Parlement pour aller en vacances et préparer les élections municipales, d'oublier certaines choses pour s'en tenir à un souci immédiat et de nous dire que le Gouvernement, auquel nous avons participé, dont nous faisons partie, et qui, comme nous, a vécu dans le malheur du temps, va rester seul chargé des péchés d'Israël. Quand aux remèdes, nous les verrions dans une formule générale, à savoir qu'il serait plus avantageux — plus électoral pour parler un langage cru — de refuser au Gouvernement, à la veille de cette séparation, la loi qu'il nous demande.

Le mouvement républicain populaire a l'habitude d'un certain courage, auquel, d'ailleurs, l'ont entraîné les astuces de certains de ses adversaires. Nous avons été rappelés à l'ordre bien souvent: « Maladroits que vous êtes, nous a-t-on dit! Ne vous rendez-vous pas compte que vous n'êtes pas fidèles à certaines traditions ou à certaines théories? N'apercevez-vous pas, par là, vous avez peut-être changé d'avis pour sacrifier à quoi? à une solidarité, à un besoin. Ne vous rendez-vous pas compte que vous venez de faire quelque chose d'assez rude à l'égard du pays, et que, d'une façon maladroite, vous avez atteint sa confiance? »

A ceci, nous répondrons que, dans cette loi, il est question de deux devoirs, ce qui est évident: du devoir du pays, dont nous représentons les collectivités. d'abord, et d'un devoir majeur, qui est celui de la France en temps de guerre comme en temps de paix, surtout dans une paix aussi dure que celle-ci, où l'on désire avant tout d'éviter le retour de toute guerre.

De ce devoir, nous ferons grand cas, monsieur le président, mais nous reconnaissons que ceux qui ne le respectent pas spontanément, sans être sans doute la majorité, sont cependant nombreux en haut et en bas, et que cette loi va les atteindre.

Mais nous ne voulons pas laisser se commettre, dans ce débat, l'erreur qui consisterait à affirmer que les paysans français, les travailleurs du sol français sont seuls visés, qu'on va les brimer, qu'on va empoisonner leur existence et se montrer injustes envers eux. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Paul Ramadier, président du conseil. Ils ne sont pas visés du tout, car, en réalité, la loi est dirigée contre ceux qui veulent entraîner les paysans à ne pas livrer et non pas contre les paysans. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Chaumel. M. le président du conseil vient de résumer en une phrase ce que je suis venu dire à cette tribune au nom du mouvement républicain populaire.

En ma qualité de juriste — pardonnez-moi de le rappeler —, ayant lu ce texte, j'ai constaté en toute bonne foi qu'il n'était pas question de s'attaquer aux producteurs agricoles, en les isolant.

Peut-être, au point de vue électoral, est-ce habile de dire aux paysans: « Nous vous

protégeons et nous vous protégerons toujours, nous sommes de votre côté, nous sommes toujours de tous les bons côtés ». (*Sourires.*)

Mais à la lecture de ce texte, nous constatons qu'il vise tous les tricheurs. Que quelqu'un vienne donc dire clairement à cette tribune qu'en refusant de voter ce texte il admet que les tricheurs — en un moment où le pays est malheureux parce qu'il a sans doute quelque espoir, mais surtout beaucoup d'ennuis et de peines en perspective — doivent être appuyés par le silence, par l'absention ou par un refus de condamnation!

Certes, il est toujours désagréable, dans notre pays épris de liberté, de voter une loi de répression de plus.

Venir dire ici que vous n'êtes pas favorables à cette répression, c'est très simple, mais cela signifie, en définitive, que vous acceptez de protéger ceux qui sont visés par ce texte.

Je vous mets très cordialement au défi, la question étant ainsi clairement posée, de vous prononcer dans ce sens par un vote.

Etes-vous pour le commerçant, petit ou gros, qui triche? Etes-vous pour l'industriel, petit ou gros, qui triche? Etes-vous pour le paysan maquignon, spéculateur, que ce soit par faiblesse ou par cupidité? Allez-vous les défendre?

Tout à l'heure vous avez décrit d'une façon très exacte le mal dont souffre notre pays, en disant: on est démoralisé de voir que l'honnête homme est moins riche que son voisin malhonnête et que la répression n'atteint pas son but.

On est démoralisé de voir que c'est souvent l'innocent ou le coupable véniel qui se trouve recherché et brimé. Cela, je le dis comme vous à M. le président du conseil, qui sera, sans doute, d'accord avec nous.

Je me permets de féliciter la commission de l'agriculture et les paysans de cette Assemblée qui se sont honorés par un courage que nous devons souligner. Ils ont admis que l'on puisse sanctionner ceux des producteurs qui sont malhonnêtes et j'ai déjà dit qu'il n'est pas exact, comme on voudrait le faire croire, que ce soient les agriculteurs que cette loi prend pour cible.

Je connais bien ces textes et leur rédaction et je remarque que, cette fois-ci, on s'est donné la peine de prévoir que seront punis les instigateurs, les fabricants de complots, ceux qui, dans les foires, dans les ateliers, dans les magasins de marché noir organisent le malheur de leur pays.

Ils ne pourront plus comme l'ont fait certains inculpés — la presse l'a rapporté récemment — faire déposer par leurs avocats un mémoire déclarant: « Je sais bien que j'ai commis de graves fautes en concentrant des animaux pour trafiquer avec l'étranger, mais je sais aussi que j'échappe à la loi française, qui n'a pas prévu ce coup-là! »

Je me tourne du côté du groupe communiste, sans hostilité. Ce n'est pas sur le terrain électoral que nous nous rencontrons aujourd'hui.

Est-ce que vous allez dire à tous ceux qui trichent, qui sont convaincus d'avoir fraudé, que le Gouvernement ne sera pas armé contre leurs manœuvres?

Il ne s'agit pas seulement de la collecte du blé, bien que chacun pense que ce soit le problème le plus angoissant.

S'il s'agissait de la collecte du blé ou des produits agricoles, tous les agriculteurs, par l'intermédiaire de leurs représentants, viendraient nous dire que le devoir du Gouvernement est de se préoccuper de la politique agricole et en particulier des engrais et des semences.

Je conclus. Nous formulons le vœu que le plus vite possible nous revenions dans ce pays à la répression de droit commun du voleur et que bien vite on nous dise qu'il n'y a plus en France, la liberté régnant, d'autres vols que ceux qui sont commis par les « vide-goussets ».

Mais vous le savez, ce serait porter atteinte à la santé du pays, à sa dignité, que de déclarer aujourd'hui que, dans le domaine de l'économie, la liberté ne serait pas licence.

Je crois bien qu'il y a quelques mois vous étiez d'accord avec nous sur ce point : vous reconnaissiez que la liberté totale, que tout le monde souhaite en France, pourrait devenir licence en certains domaines.

Aujourd'hui, votre attitude est plus facile et vous dites : Nous sommes partisans de la liberté systématique et absolue. C'est évidemment beaucoup plus commode ! (*Protestations à l'extrême gauche.*)

Cela permet de couvrir ceux dont je viens de vous dire qu'il importe qu'ils soient poursuivis. Le Gouvernement vous en parlera tout à l'heure lui-même.

M. Chatagner parlait tout à l'heure des « lampistes ». Qu'il s'agisse du lampiste ou de ceux qui ont de plus hautes responsabilités, nous dirons, nous, au mouvement républicain populaire, qu'à la veille de notre séparation et quelles que puissent être les conséquences électorales, il est nécessaire d'être ferme et courageux.

Nous ne voulons pas de cruauté inutile ; nous voulons simplement un Gouvernement et un pays qui fassent l'un et l'autre leur devoir et qui se témoignent mutuellement leur confiance, dans le souci de la dignité. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Primet.

M. Primet. Le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui a la prétention à la fois de faire rentrer le blé dans nos greniers et de faire apparaître le bifteck à l'étal de nos bouchers, alors qu'il n'est que le dernier d'une série de textes de répression mis à la disposition du Gouvernement pour frapper les organisateurs de la disette.

Je ne veux pas énumérer — ce serait trop long — les multiples textes qui permettent de frapper les saboteurs du ravitaillement. La loi Farge, qui prévoit jusqu'à la peine de mort, est du nombre. Elle n'a jamais été appliquée.

En ce moment, je pense à ceux qui rendent responsables de leur mauvais travail les outils qu'ils utilisent mal ou qu'ils ne veulent pas utiliser.

Ce projet nous enthousiasmerait si nous étions sûrs de son application, mais nous ne nous faisons aucune illusion à ce sujet.

Nous craignons même que, comme nous l'avons constaté dans bien d'autres circonstances, il ne frappe que les petits ; nous craignons que le lampiste, seul, aille

en prison ou paye les amendes, tandis que le hobereau de la Beauce et de la Brie et le gros trafiquant du marché noir continueront impunément à saboter l'œuvre de redressement de notre pays.

Notre collègue, M. Chatagner, disait tout à l'heure qu'il divisait les Français, non pas en lampistes et non-lampistes, mais en honnêtes gens et malhonnêtes gens.

Je dirai que c'est chez les lampistes qu'on trouve le plus de bons Français, et chez les hobereaux le plus de saboteurs de la renaissance française.

M. le rapporteur pour avis de la commission du ravitaillement. Voulez-vous me permettre un mot ?

M. Primet. Très volontiers.

M. le rapporteur pour avis de la commission du ravitaillement. Je voulais dire à mon ami, M. Primet, que nous voudrions savoir à quoi nous en tenir.

A la commission du ravitaillement, vous avez dit que vous étiez neutres. Il s'agit de savoir si vous êtes neutres ou si vous vous prononcez contre le projet de loi.

Je reprocherai d'abord à M. Primet une attitude insuffisamment nette. Etant donné le langage que vous tenez ici, il aurait fallu qu'à la commission du ravitaillement vous ayez le courage de prendre position et de dire que vous étiez contre le projet.

Je vous remercie cependant de la modération relative avec laquelle vous vous en prenez à M. le président du conseil. Entre socialistes et communistes, on se comprend. Ce ne serait pas la peine d'être frères si l'on s'ignorait. (*Sourires.*)

Je sais bien que, sous une écorce un peu rude, vous cachez de bons sentiments, et vous n'ignorez pas que l'homme que vous voulez abattre est tout de même celui qui, à une époque où vous aviez moins de puissance qu'aujourd'hui et par conséquent moins d'amis — je veux dire en février 1940 — vous n'ignorez pas que cet homme, surmontant la répugnance qu'il éprouvait à la pensée de la signature d'un pacte franco-soviétique, est monté à la tribune du Parlement pour demander si, oui ou non, l'incarcération des députés communistes était conforme à la Constitution.

A l'extrême gauche. Ce n'est pas la question !

M. le rapporteur pour avis de la commission du ravitaillement. C'est pour cela que vous lui vouez une reconnaissance qui ne se dément pas.

Mais je sais bien qu'il y a quelque chose de plus important encore que la reconnaissance.

Nous ne sommes peut-être pas plus satisfaits que vous du Gouvernement. Peut-être, au point de vue électoral, fait-il plus de tort à notre parti qu'au vôtre.

Mais nous sommes raisonnables. En matière de président du conseil, on sait qui on a, et on ne sait qui on va prendre. Quand M. Ramadier ne sera plus là, nous en aurons peut-être un meilleur et c'est la grâce que je nous souhaite. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Primet. Je n'ai pas manqué de rendre hommage à M. le président du conseil. Je l'ai fait à cette tribune lorsqu'on a demandé la levée de l'immunité des parlementaires malgaches. A cette occasion j'ai rendu hommage à son attitude lors du procès des communistes.

Nous ne cherchons à pas le moins du monde à faire échapper les mauvais Français à un juste châtement. Je pense en particulier à ceux qui, dans un journal agricole de Seine-et-Oise, appelaient les paysans à ne pas procéder aux réensemencements après les gelées de l'hiver dernier. C'est notre camarade Lefranc qui a dénoncé avec vigueur ces saboteurs, à cette tribune, en demandant qu'ils subissent le juste châtement qu'ils méritaient.

Je pense aussi à ce boucher de mon propre département, un boucher de Châteauneuf-Gontier, qui a livré à la consommation de la viande d'équarrissage. On prétend que les communistes ménagent ici leur propagande électorale. Or, j'ai été le seul, dans mon département, à avoir le courage de protester contre la faiblesse de la sanction prise contre ce boucher et à réclamer l'application entière de la loi Farge contre cet homme. Pour punir il ne faut pas se contenter de textes, mais il faut passer aux actes.

La situation est extrêmement grave ; la ration de pain est maintenant de 200 grammes en France, contre 500 en Allemagne, où la consommation de pain est beaucoup plus réduite que chez nous.

Notre déficit est de 20 millions de quintaux, et nous ne recevrons que 8.250.000 quintaux de l'étranger, alors que l'Allemagne en recevra vingt millions.

Nos commissions d'achat ont-elles été à la hauteur de leur tâche ? Ont-elles pensé à s'adresser à tous nos alliés, pour leur demander de nous apporter toute l'aide nécessaire ? Je ne le crois pas. Peut-être aurions-nous autre chose que du maïs à consommer aujourd'hui !

Ce texte vague, imprécis, trop général, ne résoud rien. Il faudrait surtout prévoir une utilisation plus rationnelle de notre récolte, une panification de sa totalité, et une répartition plus équitable.

Des projets de résolution nombreux ont été présentés et votés par ce Conseil pour demander au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires au relèvement de notre production agricole : mise en place d'engrais, de blés de semence, etc...

On a affirmé que dans certains départements — je ne l'ai pas constaté dans le mien — des animaux consommaient du blé pendant que les humains consommaient du maïs. Le blé est une mauvaise nourriture pour les animaux. Alors pourquoi n'a-t-on pas fourni ce maïs à nos cultivateurs en échange de blé ?

La raison en est peut-être dans le fait que l'on payait le blé 900 francs aux paysans, alors que le maïs écharaconné américain nous coûtait 1.500 francs et même davantage.

La politique du blé bon marché a eu pour résultat de faire tomber en désaffection cette culture et nombreux sont les accapareurs de terres qui transforment des terres labourables en herbages.

Certaines mesures demandées par les communistes auraient permis d'améliorer la situation : prix différentiel pour le blé, prime payable au moment de l'ensemencement, constitution de stocks de semences, remise en culture des terres incultes par la mise au travail des oisifs, délivrance des engrais en temps voulu et à des prix abordables. Mais nous n'avons pas été suivis.

Nous sommes obligés de constater que, jusqu'à ce jour, le Gouvernement s'est contenté de prendre des demi-mesures.

Certaines d'entre elles semblaient rejeter sur les paysans la responsabilité de fautes qui n'étaient pas les leurs.

Les paysans, dans leur immense majorité, ont fait preuve de civisme; ce n'est pas le cas des hobereaux et des gros propriétaires fonciers. Il faut mettre un terme aux tracasseries.

Il faut en finir avec des mesures qui, souvent, sèment la division entre les travailleurs des villes et ceux des champs; il faut adopter une politique nouvelle qui, à la fois, assure le pain quotidien aux Français et sauvegarde l'indépendance politique et économique de notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Dulin.

M. Dulin. Mesdames, messieurs, nous voilà donc à l'aube d'une nouvelle politique qui répond au projet de résolution des « moletistes » et des « pineautistes » du congrès socialiste, car, en fait, le premier projet qui nous est soumis, et ceux qui probablement vont suivre, auront pour résultat d'accentuer le dirigisme et la contrainte dans ce pays.

Nous ne discuterions pas sur ce projet s'il n'intéressait plus particulièrement, à notre avis, l'agriculture française. Nous avons appris tout à l'heure de M. le président du conseil que les paysans n'étaient pas visés. Nous en sommes très satisfaits. Mais j'ai reçu, comme tous les parlementaires, et comme administrateur de la confédération générale de l'agriculture, une circulaire de son président, M. Brousse, qui s'élève de ce projet de loi et qui craint qu'en vertu de son deuxième alinéa, en particulier, les professionnels de l'agriculture ou les élus et défenseurs de l'agriculture française ne se voient un jour pénaliser pour leurs actes ou leurs écrits.

Nous nous étonnons d'avoir vu, il n'y a pas bien longtemps, que dans le pays un certain nombre de grèves ont été déclenchées et que, conformément à la Constitution, où le droit de grève est reconnu, on n'a pas poursuivi ceux qui ont suscité ces grèves et causé un préjudice à la vie économique de notre pays.

Ce nouveau texte — on dit que c'est le quarante-quatrième ou le quarante-cinquième concernant les contraintes — nous n'empêcherons pas le Gouvernement de l'appliquer et nous ne voterons pas contre. Nous voulons encore lui permettre d'avoir une nouvelle arme contre les délinquants, les véritables délinquants. Mais ce que nous aurions préféré, c'est que le Gouvernement nous apportât, en particulier, un plan par lequel il nous dirait comment, cette année, la collecte du blé va être organisée dans nos départements.

Déjà les préfets reçoivent un certain nombre de circulaires venues de l'office national interprofessionnel du blé et du secrétariat général au ravitaillement; ils convoquent nos maires; et il semble que toutes ces circulaires mettent le paysan dans une situation extrêmement délicate et difficile.

Monsieur le président du conseil, vous l'avez reconnu, l'année dernière, dans cette période tragique, au moment où, malgré toutes les erreurs successives qui ont été commises et malgré les promesses que l'on nous avait faites que la soudure était assurée, les paysans ont livré 44 millions de quintaux de blé, c'est-à-dire de

quoi assurer la totalité de la consommation française aux rations normales.

Eh bien ! cette année, vous le savez comme nous, nous vous l'avons déjà dit il y a trois mois à cette tribune, la collecte n'excédera pas 15 millions de quintaux et je crains même, d'après les renseignements que nous possédons, qu'elle ne les atteigne pas. Je crois que si on emploie d'autres moyens de coercition ou des menaces contre la paysannerie française, on ira à l'encontre du but poursuivi, c'est-à-dire la livraison du blé par les paysans.

Me permettez-vous de vous rappeler, monsieur le président du conseil, que nous avons un office interprofessionnel du blé, qui a fait ses preuves et auquel les paysans français sont tous attachés. Je pense que cet office suffit pour assurer la collecte normale sans qu'on y ajoute un certain nombre d'autres lois excessives.

C'est pour cela que nous aurions voulu savoir comment cette collecte sera faite.

Il est une autre chose qui nous a également émus ces jours-ci. Je veux parler de certaines conférences de presse ou de certains discours pessimistes qui ont été faits dans le pays. Cela nous a particulièrement touchés parce qu'on nous a dit : il n'y aura plus de dollars que pour l'alimentation. A ce propos, une question nous intéresse au premier chef.

On avait prévu un plan d'importation de 200.000 tonnes d'azote. Aujourd'hui les coopératives agricoles s'inquiètent de savoir si le plan d'importation de l'azote sera réalisé et si les tracteurs également seront importés. Si nous n'avons pas d'azote, je crains que les agriculteurs, même avec toute leur bonne volonté, ne puissent cultiver de blé.

En outre, je vous rappelle que le Gouvernement avait fait une promesse, celle de faire livrer aux agriculteurs, en particulier à ceux qui avaient eu des blés gelés, des blés de semence pour la campagne en cours, au prix du blé de l'année dernière. Je crois savoir que l'office du blé a prévu un million à un million et demi de quintaux. Or les besoins normaux sont de l'ordre de 10 millions de quintaux de blé. C'est une chose essentielle, parce qu'il faut prévoir l'avenir. Il faut prévoir l'avenir, parce que nous avons besoin de préserver notre indépendance. Je sais, monsieur le président du conseil, combien vous y êtes attaché.

Voilà les principaux problèmes sur lesquels je voudrais aujourd'hui appeler votre attention. Pour les résoudre, l'intergroupe du rassemblement des gauches a déposé devant l'Assemblée nationale, avec demande de discussion d'urgence, deux projets de loi; le premier demandant au Gouvernement de tenir l'engagement qu'il a pris de fournir avant le 1^{er} novembre les semences nécessaires aux agriculteurs, le second de porter la prime d'emblavement à deux quintaux à l'hectare pour ceux qui auront emblavé en 1947 une quantité supérieure à celle reconnue l'année dernière.

Il est pénible de penser que notre ration va être amenée à 200 grammes, mais je crois qu'il vaudrait mieux la diminuer encore et donner aux agriculteurs la semence et les produits nécessaires cette année, sinon, l'année prochaine, la situation risque de devenir plus tragique encore.

Telles sont les questions que je voulais vous signaler, monsieur le président du

conseil. Je pense que le Gouvernement y a songé et qu'il aura suffi d'attirer votre attention sur ces problèmes qui ont une importance essentielle pour l'alimentation de notre pays. (*Très bien ! très bien !*)

M. Denvers. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Denvers.

M. Denvers. Mes chers collègues, il est de ces emportements qui doivent se concevoir et s'admettre. J'ai entendu certaines paroles qui ne sont pas la relation exacte des faits. Je ne voudrais pas qu'au delà de cette enceinte on pût croire que tout ce qui se dit ici soit toujours l'expression même de la vérité.

Tout à l'heure, notre collègue Mme Claeys a déploré le manque de ravitaillement dont souffrent les populations travailleuses, les masses laborieuses, et plus particulièrement celles du Nord et du Pas-de-Calais.

Je le déplore aussi douloureusement qu'elle-même.

Nous sommes tous d'accord pour le déplorer avec elle, mais il est des choses que nous n'avons pas le droit de proclamer, voire de clamer, à cette tribune; les difficultés sont tellement graves qu'il faut se garder de les aggraver encore par des propos déplacés.

Mme Claeys a indiqué tout à l'heure que les consommateurs du Nord se trouvaient présentement dans l'impossibilité de se procurer des pommes de terre. Je veux dire ici que le département du Nord, qui est un département producteur de pommes de terre, donnera cette année une récolte de l'ordre de six millions de tonnes, bien plus qu'il ne nous faut pour couvrir les propres besoins du département.

Chaque année — et cela se doit — nous assistons à des exportations vers d'autres régions de France. Mais ce qui est déplorable c'est que, comme l'an dernier, une polémique se renouvelle. Par la presse — une certaine presse — on recommence à semer la panique. On dit que toutes les pommes de terre du département s'en vont, et s'en vont même au delà de nos frontières. Je ne suis pas allé jusqu'à le vérifier, mais je n'ose y croire. On dit que nos propres besoins ne seront pas couverts cet hiver. Tout cela fait qu'il y a en effet un drame de la pomme de terre...

Mme Claeys. C'est cela que j'ai voulu faire ressortir.

M. Denvers. ...en ce sens, non pas qu'il y a pénurie de cette denrée, mais que nous assistons à une recrudescence des prix. On dit, on affiche, on écrit partout : « Attention ! vous n'aurez plus de pommes de terre. Les accapareurs sont là. » Et c'est ainsi, par ce déplorable moyen, que la pomme de terre, que nous aurions pu acheter à cinq, six ou sept francs le kilo, atteint aujourd'hui, à cause de cette campagne, dix, onze et même douze francs le kilo, prise sur champ.

Mme Claeys. J'ai indiqué tout à l'heure le chiffre de 13 francs 50.

M. Denvers. Tout de même, nous sommes loin d'avoir à en manquer. Il faut éviter de faire croire aux pauvres gens qu'ils n'en auront pas cet hiver. Sinon, chacun de ceux qui en ont les moyens se précipiteront vers les marchands pour s'en procurer à tout prix, alors que derrière eux les économiquement faibles — et ils sont,

hélas! nombreux — ne pourront pas constituer, à ces prix, le stock familial dont ils ont besoin.

Nous nous sommes inquiétés de la situation, nous aussi, élus socialistes du Nord, et nous sommes allés jusqu'à proposer une réunion extraordinaire du conseil général afin qu'on envisage l'achat, avec des crédits départementaux, des réserves et stocks nécessaires à l'approvisionnement des pauvres gens et des foyers de vieux qui, à défaut d'un pain abondant, pourront, au moins, se nourrir de pommes de terre et ce, à un prix raisonnable.

Je vous en prie, ne renouvelez pas le coup de l'an dernier et ne semez pas la panique.

Les prix montent, dis-je, et vous savez que cette hausse est la conséquence inéluctable de la liberté de vente que beaucoup, en dehors des socialistes, ont réclamée pour les pommes de terre; quand on manque de beaucoup d'autres choses, cela n'est pas concevable. Nous sommes allés trop vite dans cette voie. Qui dit liberté de vente des pommes de terre dit presque inévitablement vente à n'importe quel prix.

On aurait dû, je crois, maintenir une taxation des prix pour les pommes de terre, ne serait-ce que pour avoir un chiffre indicatif permettant de frapper les trafiquants et les accapareurs.

Monsieur le président du conseil, j'ai entendu ce matin à la radio française une déclaration indiquant que la Société nationale des chemins de fer français n'était plus à même de fournir les wagons nécessaires pour transporter des pommes de terre au delà du département du Nord et que les accapareurs, les marchands et les grossistes malhonnêtes — je précise que les grossistes ne sont pas tous des accapareurs — sont obligés de faire appel à des camions pour assurer les transports de ce précieux tubercule.

Il est tout de même déplorable que la radio française contribue à développer la panique que nous condamnons.

C'est tout cela, madame Claeys, que je vous demande de comprendre. Faisons en sorte que les esprits sages et pondérés puissent convaincre le pays que la récolte de pommes de terre en France est bonne, et même très bonne et qu'il y en aura pour tout le monde. Il faut éviter de faire monter les prix de la pomme de terre, qui, à la veille d'une récolte abondante, ne devraient pas atteindre ces prix, onze ou douze francs, inadmissibles et impraticables pour les masses travailleuses de notre pays.

Je tenais à faire cette intervention et à apporter la rectification que j'estime indispensable. Nous n'avons pas le droit, en tant que responsables des destinées de notre pays, de semer la panique et d'être des démagogues. Cela fait que tout le monde s'agite. Il nous faut rester calmes et faire comme M. le président du conseil: aller au devant des obstacles pour les vaincre ou tenter de le faire avec sérénité, avec sang-froid et avec courage. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Bouloux.

M. Bouloux. Mes chers collègues, il ne faudrait pas laisser s'accréditer cette contre-vérité que nous sommes opposés aux lois de répression contre les fraudeurs. C'est tout le contraire.

Nous ne voudrions pas, cependant, à une époque où nos camarades, où nos malheureux paysans, surtout dans mon département, ont les nerfs à fleur de peau, leur faire croire qu'il y a une nouvelle loi qui s'adresse à eux seuls.

Il faut avant tout ramener la confiance, la confiance qu'ils ont perdue quand, il y a deux ans, on a supprimé la carte de pain, puis l'an dernier, quand s'est volatilisée une bonne récolte, enfin depuis le printemps dernier, quand les cultivateurs ont constaté qu'on ne leur fournissait pas les semences promises. Pour ramener la confiance il faut leur apporter quelque chose.

Il faut leur donner quelque chose — je suis tout à fait d'accord avec M. Dulin — d'abord des blés de semence. Dans le Sud de mon département, il n'y a pas un grain de blé pour semer. Pour manger en 1948 et en 1949, il faut semer.

Nous avons demandé à l'O. N. U. et à M. le préfet que pas un grain de blé de semence ne soit transformé en farine. Les paysans de nos communes de la Vienne seraient contents si on leur donnait en semence quelques quintaux de beau blé en échange duquel ils livreraient immédiatement le peu de vilains grains qu'ils possèdent. De plus, il faut leur donner quelque chose qui leur est dû, ce sont les indemnités de réensemencement qui n'ont pas toutes été versées.

J'ai une lettre d'un paysan de Loudun, qui a réensemencé quatre hectares et demi au printemps. Il a fait les déclarations selon les règlements. Or, maintenant, la coopérative qui a avancé l'engrais et le blé, demande le règlement au 15 septembre au plus tard. Le paysan écrit: « Je ne peux pas payer; en tout cas, si je trouve l'argent pour le blé, je n'en trouverai pas pour payer l'engrais et je n'en sèmerai pas cet automne. »

Je demande à M. le président du Conseil ce qu'on attend pour régler la prime de réensemencement, qui est due depuis le printemps. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Legeay. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Legeay.

M. Legeay. Tout à l'heure, M. Denvers n'a pas été en opposition directe avec la déclaration de notre camarade Mme Claeys.

M. Denvers. Si!

M. Legeay. Je pense que ce qu'il en a dit est une espèce de confirmation.

Lorsque M. Denvers se tient uniquement à la récolte de pommes de terre pour parler du problème général du ravitaillement, il passe à côté de la cause essentielle de la diminution de cette marchandise sur les marchés.

Je pense que le grand responsable en l'occurrence, puisqu'aussi bien vous vous élevez contre les campagnes, c'est M. le président du conseil lui-même.

Je sais que c'était pour lui une nécessité économique de nous dire que la ration de pain était réduite à 200 grammes. Mais, c'est quand il a fait ces déclarations au micro que les ouvriers des villes ont commencé à rechercher des pommes de terre pour leur consommation et que les stockeurs habituels ont commencé à en stocker.

Il faut rechercher dans cette interpénétration de la consommation les causes de la raréfaction de la pomme de terre.

Il est évident que tant que nous serons dans une situation difficile comme celle que nous connaissons, les denrées de consommation courante autres que le pain, subiront toujours les assauts d'une part des gens qui ont faim et qui veulent se ravitailler, d'autre part, des profiteurs habituels de la misère humaine qui stockent de façon à accumuler des bénéfices nouveaux.

C'est le complément que je voulais apporter à cette petite discussion entre notre collègue Denvers et notre camarade Mme Claeys.

Je pense qu'il était utile de le faire, car le manque de pain, base de notre alimentation, est la grande cause des difficultés que nous connaissons dans le domaine de l'approvisionnement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur de la commission du ravitaillement.

M. le rapporteur de la commission du ravitaillement. Il y a quatre ou cinq mois, on reprochait au Gouvernement et à son ministre de l'agriculture de n'avoir pas prévenu le pays des misères qui allaient venir.

Maintenant, on reproche au président du conseil...

M. Legeay. Je ne lui ai pas fait de reproche, je vous le fais remarquer, monsieur Chatagner. J'ai dit qu'il était obligé par des nécessités économiques...

M. le rapporteur de la commission du ravitaillement. On ne reproche donc rien au président du conseil, mais on lui fait remarquer qu'en prévenant le pays, on aggrave la panique. Etant donné ces remarques comme il ne s'agit pas de reproches contradictoires que l'on a faits à M. Tanzy Prigent, il y a trois mois, et maintenant à M. le président du conseil, je me demande comment il faudrait être pour vous faire plaisir! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Mesdames, messieurs, je n'ai pas besoin de défendre le projet; je dois seulement apporter quelques précisions.

Le projet n'a pas pour objet de sanctionner la collecte et de contraindre celui qui doit livrer à livrer. Il existe des dispositions qui sanctionnent la collecte, en particulier en matière de blé et ces sanctions sont, à notre avis, suffisantes.

Il s'agit de prévenir et de réprimer les agissements de ceux qui, soit dans un but intéressé, soit dans l'intérêt de je ne sais quelle propagande démagogique, voudraient détourner l'agriculteur de son devoir et l'amener à ne pas livrer.

Ces agissements qui étaient en toute hypothèse et en tout état de cause graves et condamnables, seraient, cette année-ci, de véritables crimes contre le pays, il n'y aurait aucune excuse, ni juridique, ni corporative, ni intéressée, qui puisse soustraire ceux qui les feraient aux sanctions les plus sévères. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

On a parlé tout à l'heure d'une protestation du président de la confédération générale de l'agriculture. J'ose penser qu'il n'a pas été un moment dans l'esprit des re-

présentants de l'agriculture française d'employer de tels moyens. S'il avaient un instant cette pensée, ils se déconsidéreraient à jamais.

On ne peut pas, on ne doit pas, sans commettre un crime, et un crime des plus graves, songer à dresser une profession — et la profession agricole plus que toutes les autres — contre l'intérêt national. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Je pense d'ailleurs, que l'existence de ce texte nous permettra de ne pas l'admettre. Mais il faut qu'on sache que s'il y avait, de quelque côté que ce soit, une propagande quelconque, qui vienne de qui que ce soit, nous frapperions sans merci.

La situation est grave en ce qui concerne le blé.

Pour le reste du ravitaillement — je puis le dire — il y a d'abord le problème des prix. Il est sérieux; il intéresse l'équilibre de notre monnaie. Dans certains domaines, où des abus ont été commis, nous serons amenés à agir avec une certaine vigueur, en particulier dans le domaine de la viande.

Nous avons fait, depuis trois mois, l'expérience d'une liberté entière.

Je lisais, ce matin encore, une circulaire adressée, au mois de mai, par le président de la fédération des marchands de bestiaux à ses adhérents. Il prévoyait, pour les mois de juillet et d'août, une telle arrivée de bétail sur les marchés que les cours tomberaient. Il saluait cette abondance de bétail qui permettrait le retour à un régime libéral.

Pour ma part — je l'ai dit à cette tribune quand nous avons discuté du plan de congélation de la viande — j'étais un peu moins optimiste. Je pensais que le régime de nos échanges, très libéral pendant la saison d'été, devrait encore, au moins pour l'an prochain, se montrer plus rigoureux et plus ordonné pour la saison d'hiver.

Mais que s'est-il passé ? Nous avons fait, en juin, juillet et août, l'expérience de la liberté des prix et des échanges. Les achats prioritaires, aux termes des instructions que nous avons données aux préfets, ne devaient être employés qu'à titre de sanctions contre des manœuvres spéculatives évidentes. En fait, deux achats prioritaires ont été faits pendant cette période, et nous avons eu, en effet, un afflux de bétail sur les marchés.

A la Villette, nous ne sommes pas tout à fait aux arrivages d'avant guerre, mais nous nous en approchons très sensiblement. Il y a bien eu une baisse des prix, mais faible, et qui s'est arrêtée à peu près vers le 15 août, pour faire place à un maintien des cours tel que, lundi dernier, on considérait comme une baisse sensationnelle une différence de cours de 2 francs !

C'est la preuve que, par suite du développement de l'esprit de concurrence, par suite d'une certaine inertie, aussi bien chez les commerçants que chez les consommateurs, il y a, en réalité, une difficulté qui empêche le mécanisme normal de se mettre en route et de rétablir les choses comme elles devraient l'être.

Nous voilà, aujourd'hui, conduits dans ce domaine, à employer tous les moyens que la loi met à notre disposition pour assurer une modération des prix et un approvisionnement normal.

Mais c'est une parenthèse que j'ai ouverte. En vérité, ce n'est pas cette si-

tuation qui nous a conduit à déposer le projet que vous avez sous les yeux, c'est la situation du blé. Il y a là un problème de quantité provoqué par l'effroyable désastre qu'on été des gelées d'hiver. Qu'on ne nous dise pas que la culture du blé est abandonnée.

Il y a eu, certes, pendant la guerre et pendant l'occupation, une restriction assez importante de la surface emblavée, un million d'hectares environ, mais depuis la libération nous assistons à un relèvement progressif de cette surface emblavée. Les prix de l'an dernier n'ont certainement été pour rien dans la situation présente, car on constatait à l'automne 500.000 hectares emblavés de plus en 1946 qu'en 1945.

En vérité, il y a, quels que soient les prix, un retour de l'agriculture française vers ses productions normales, et si, dans certaines régions où l'élevage est plus favorable, la surface emblavée diminue, dans l'ensemble du pays, au contraire, elle se rétablit et augmente; mais, lorsque la gelée survient et que l'on constate la plus faible récolte qu'ait connue la France depuis cent cinquante ans, nous nous trouvons devant une situation qui tient à la catastrophe; si nous étions réduits à nos seules ressources, nous ne pourrions pas assurer une ration de 100 grammes par jour et par habitant.

Nous aurons recours aux importations. Nous ne savons pas encore ce que nous aurons. La conférence internationale de Winnipeg nous a donné une attribution insuffisante, et comme il arrive malheureusement trop souvent, trop tardive, ce qui accroît nos difficultés. Je pense cependant que nos réactions auprès du Gouvernement américain nous permettront d'avoir des quantités correspondant à nos besoins et d'assurer la ration de 200 grammes ainsi que les autres charges inévitables car, M. Dulin le disait avec raison tout à l'heure, il faut donner aux agriculteurs le blé nécessaire pour la semence de l'an prochain. Ce serait prolonger dans l'avenir le désastre que de ne pas y songer dès maintenant.

Beaucoup d'agriculteurs ont trouvé dans leur propre moisson la semence nécessaire, mais il y a des régions où la gelure a été à peu près totale et où le blé récolté se trouve de qualité telle que l'on peut redouter que le grain, mis en terre ne soit de qualité trop médiocre pour donner une bonne moisson.

Nous avons prévu qu'un supplément, supérieur à ce qui est donné d'habitude, soit mis de côté pour être donné aux agriculteurs.

Dans nos évaluations, ce supplément intervient pour 2 millions de quintaux. Je crois qu'il est largement suffisant; en tout cas, ce n'est qu'une évaluation, nous donnerons tout ce qu'il est nécessaire de donner. Mais, bien entendu, il faut que la collecte de ce que nous avons en France soit assurée régulièrement.

L'office des céréales procède à la collecte suivant les procédés habituels. Il y a un mécanisme qui est en place, qui fonctionne depuis plus de dix ans. Ce serait dérisoire que de remplacer cet organisme par un organisme improvisé qui ne pourrait pas donner des résultats équivalents.

Il ne faut pas que le fonctionnement de ce mécanisme soit contrarié par des propagandes intéressées.

C'est pourquoi nous vous demandons de voter ce texte comme un avertissement solennel à tous. Nous demandons à tous de s'imposer, dans la parole publique, dans l'exercice du commerce, une discipline telle que la collecte puisse être accomplie de la manière la plus correcte et la plus rapide.

Tous les groupes du Conseil de la République ont marqué leur volonté de donner cette arme au Gouvernement. Je les en remercie, fermement désireux de n'avoir pas en user, mais convaincu que votre vote constituera cet avertissement solennel qui est sans doute meilleur que la répression. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Bouloux. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bouloux.

M. Bouloux. Monsieur le président du conseil, je m'excuse, mais lorsque vous n'étiez pas là j'ai dit qu'un des moyens pour ramener la confiance était de donner des blés de semence.

Vous l'avez dit vous-même. C'est très juste, mais avez-vous de côté les deux millions de quintaux ? Espérez-vous être en mesure de les mettre en place à temps ?

M. le président du conseil. Les deux millions de quintaux seront eux-mêmes collectés.

Le Gouvernement n'a pas une espèce de réserve obscure, située dans une cave profonde d'où il puisse tirer à volonté le blé. (*Sourires.*) Il n'y aura dans nos réserves que ce que la collecte aura donné.

M. Bouloux. On nous a dit que le blé se conservait très bien dans les gerbiers; il y a du blé de l'an dernier qui, paraît-il, n'a pas encore été battu; il semble que ce serait de la bonne semence... qui en fraude se vend jusqu'à quatre mille francs le quintal.

Une deuxième question concerne les primes de réensemencement. Dans mon département, la Vienne, il y a 80 à 85 pour 100 des semences d'automne en blé et en avoine qui ont été gelées. La plupart des paysans qui ont réensemencé — et certains ont réensemencé plusieurs hectares — n'ont pas été indemnisés, et les coopératives ont donné comme dernier délai la date du 15 septembre pour le paiement aux paysans des blés et engrais qu'ils avaient dû utiliser. Je crois que le Gouvernement pourrait très prochainement payer enfin la prime de réensemencement promise et due et que ce serait un bon moyen de ramener la confiance et de permettre aux cultivateurs de semer plus de blé et de répandre plus d'engrais.

M. le président du conseil. Les fonds sont disponibles et à la disposition des agriculteurs. Il arrive souvent que les formalités n'ont pas été accomplies et c'est la raison du retard dans les paiements.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ? La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi.

(*Le Conseil décide de passer à la discussion de l'article unique.*)

M. le président. Je donne lecture de l'article unique.

« Article unique. — Quiconque, soit individuellement, soit de concert avec d'autres, fera obstacle ou tentera de faire obstacle, de quelque manière que ce soit, à la collecte, à la fabrication ou à la répartition de denrées, objets ou produits soumis au rationnement ou au contingentement, sera puni d'une peine de six mois à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 100.000 francs à 5 millions de francs.

« Les mêmes peines seront applicables à ceux qui, par leurs écrits ou leurs paroles et dans le but de faire obstacle à la collecte, à la fabrication ou à la répartition des denrées, objets ou produits visés à la présente loi, auront incité les producteurs, les répartiteurs ou détenteurs à réduire ou à suspendre les livraisons auxquelles ils sont légalement tenus ou auront provoqué à commettre le délit prévu à l'alinéa précédent.

« Ces peines seront encore applicables à ceux qui, par des offres supérieures aux taxations, auront, dans le but de réaliser un profit, soustrait ou tenté de soustraire à la collecte ou à la répartition des denrées, objets ou produits soumis au rationnement ou au contingentement.

« En cas de récidive, les délinquants seront punis d'une peine d'un an à dix ans d'emprisonnement et d'une amende de 200.000 francs à 10 millions de francs »

Je mets aux voix l'avis sur le projet de loi.

(Le Conseil de la République a adopté.)

— 5 —

SEMENCES POUR LES PROCHAINS EMBLAVEMENTS

Discussion immédiate et adoption d'une proposition de résolution.

M. le président. Je rappelle au Conseil de la République que MM. Tognard et Le Coent, d'accord avec la commission de l'agriculture, ont demandé la discussion immédiate de leur proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures d'urgence pour fournir aux cultivateurs les semences nécessaires aux emblavements d'automne 1947 et de printemps 1948.

Le délai prévu par l'article 58 du règlement est expiré.

En conséquence, je vais appeler le Conseil de la République à statuer sur la discussion immédiate.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

La discussion immédiate est ordonnée.

La parole, dans la discussion générale, est à M. Coudé du Foresto, rapporteur. (Rapport n° 760.)

M. Coudé du Foresto, rapporteur de la commission de l'agriculture. Le texte qui vous est soumis pourrait n'appeler aucun commentaire, car il se défend lui-même. D'ailleurs, les orateurs que vous avez entendus tout à l'heure, et en particulier M. le président du conseil, se sont chargés eux-mêmes d'attirer l'attention sur la nécessité de fournir à nos cultivateurs les semences dont ils ont besoin. Mais il est parfois des évidences que l'on est obligé de rappeler assez souvent, dans l'état ac-

tuel de notre malheureuse politique agricole.

La collecte 1945-1946, qui portait pourtant sur une année normale, a été entravée, comme vous le savez, par un certain nombre de maladresses, et notre récolte 1946-1947, l'une des plus mauvaises que la génération actuelle ait connue, amène la situation que vous connaissez.

Je ne me lasserai pas de dire, et les événements de ces jours-ci ne font que le confirmer, que le seul moyen de sauver notre économie est de donner une priorité absolue à l'agriculture dans tous les domaines et que, si nous voulons éviter d'affecter toutes nos devises disponibles à l'achat de produits de consommation, ce qui aboutirait à une asphyxie totale de notre industrie, il faudra donner cette priorité à notre agriculture.

Nos terres sont épuisées par plus de six années d'insuffisance d'engrais. Notre équipement agricole est en retard, et la place qui lui était faite dans le plan Monnet, déjà insuffisante, a été ramenée à bien peu de choses puisque le plan Monnet, en ce qui concerne l'agriculture, et les tracteurs agricoles particulièrement, n'a été réalisé qu'à 44 p. 100; c'est le plus faible pourcentage avec celui de l'équipement en machines-outils.

Nous n'avons donc plus une erreur à commettre si nous voulons que l'année 1947-1948 ne vienne pas aggraver le désastre de cette année-ci. Revision du plan Monnet, livraison des engrais feront l'objet de textes futurs, qui vous seront certainement soumis à bref délai. M. Dulin disait tout à l'heure à cette tribune que certains étaient même en élaboration et en discussion à l'Assemblée nationale.

Mais ce qu'il nous faut dans l'immédiat, et c'est le but du texte qui vous est soumis, c'est assurer à nos cultivateurs qu'ils auront au moins les semences nécessaires cette année. Nous entendions, tout à l'heure, M. le président nous dire que deux millions de quintaux de semences seraient réservés pour parer à toute éventualité. Malheureusement, il faut avoir le courage de le dire, nos agriculteurs ne croient plus beaucoup à toutes les promesses qui leur sont faites.

M. Léon Mauvais. Vous allez tomber sous le coup de la loi que vous venez de voter, faites bien attention !

M. le rapporteur. Ils préféreraient que ces promesses fussent matérialisées. Dans un certain nombre de régions, notre collègue communiste de la Vienne le rappelait tout à l'heure, la récolte a été telle que la quantité globale de blé récolté atteint à peine le tonnage total nécessaire pour les semences. Je peux vous donner un exemple complémentaire, s'il le faut: Dans un département comme celui des Deux-Sèvres, qui emblave en blé en général tous les ans à peu près 75.000 hectares, 40.000 hectares seulement ont été réensemencés en blé de printemps par suite des intempéries et du manque de semences, et ces 40.000 hectares n'ont produit qu'une quantité totale qui sera insuffisante pour assurer (et au surplus la qualité n'y est pas), le réensemencement des 75.000 hectares qui seront indispensables l'an prochain.

Donc, ce que nous demandons, ce que demande votre commission de l'agriculture tout entière, c'est que les semences soient mises à la disposition des cultivateurs dans un avenir extrêmement prochain, de façon à leur permettre de livrer

le blé de mauvaise qualité qu'ils ont récolté et de conserver ces semences d'automne pour les avoir disponibles en temps voulu.

Je voudrais également mettre en garde le Gouvernement contre l'idée qui tend à se faire jour et qui consiste, spéculant sur l'avenir, à dire que, deux années de gelée se succédant en général, il vaudrait mieux mettre de côté moitié semences d'automne et moitié semences de printemps. Nous demandons que les réserves soient constituées en totalité en semences d'automne chez les cultivateurs, qui ne demanderont pas mieux, à ce moment-là, que de livrer le blé qu'ils ont récolté; et qu'en revanche une réserve de semences de printemps soit constituée dans des silos où nous serions fort heureux de la trouver pour la consommation, si elle n'a pas été utilisée.

C'est dans ce sens que votre commission de l'agriculture, à l'unanimité, vous a présenté la proposition de résolution qui vous est soumise et vous demande de la voter. (Applaudissements au centre.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?

M. Primet. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Primet.

M. Primet. Si tout à l'heure nous nous sommes abstenus de voter un projet de loi vague et imprécis, cette fois-ci nous voterons le projet de résolution. C'est là une de ces mesures que nous considérons comme beaucoup plus efficace que des mesures, des sanctions que l'on n'applique jamais.

Mais, je dois dire que c'est le groupe communiste qui, par l'intermédiaire de quelques-uns de ses membres, MM. Mammonat, David, Lefranc et moi-même, avait déposé à côté de nos collègues du mouvement républicain populaire ce projet de résolution. Le projet que nous allons voter et qui est devenu celui de la commission de l'agriculture est en quelque sorte la fusion des deux projets.

Une telle mesure prise par le Gouvernement contribuerait certainement beaucoup plus que celle que vous venez de voter à apaiser l'inquiétude des consommateurs et des cultivateurs et ne pourrait que favoriser le développement de la culture du blé en France. C'est pour cela que le groupe communiste votera ce projet de résolution, plus efficace que les mesures de contrainte.

M. Dulin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dulin.

M. Dulin. Je m'associe, bien entendu, à la proposition de résolution déposée par nos collègues du parti communiste et du mouvement républicain populaire et c'est une bonne collusion, celle-là ! (Sourires). On peut s'en féliciter.

M. Mauvais. C'est de la bonne semence !

Un conseiller au centre. Ce n'est pas une collusion !

M. Dulin. Sur la question précédente, M. le président du conseil nous a donné des apaisements; il ne nous en a pas donné sur les engrais et c'est ce qui nous inquiète, car je crois savoir que, par manque de dollars, nous n'en aurons pas.

M. le président. La parole est à M. Chatagner.

M. Chatagner. Le groupe socialiste votera la proposition de résolution.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion de l'article unique de la proposition de résolution.

(Le Conseil décide de passer à la discussion de l'article unique.)

M. le président. Je donne lecture de l'article unique :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à mettre tout en œuvre :

« 1^o Pour procéder d'urgence à la collecte et à la répartition des blés d'hiver afin que tous les cultivateurs soient en possession des semences avant l'automne ;

« 2^o Pour réserver les quantités de blés de printemps nécessaires aux semences. »

Je mets aux voix la résolution.

(Le Conseil de la République a adopté.)

— 6 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI DECLARES D'URGENCE

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi portant ouverture de crédits au titre du budget ordinaire (services civils et militaires) pour l'exercice 1947, que l'Assemblée nationale a adopté après déclaration d'urgence.

Conformément à l'article 59 du règlement, la discussion d'urgence de ce projet est de droit devant le Conseil de la République.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 761 et distribué. S'il n'y a pas d'opposition, il est renvoyé à la commission des finances. (Adhésion.)

La discussion d'urgence aura lieu dans les conditions fixées à l'article 59 du règlement.

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à approuver une convention conclue entre le ministre des finances et le gouverneur de la Banque de France, que l'Assemblée nationale a adopté après déclaration d'urgence.

Conformément à l'article 59 du règlement, la discussion d'urgence de ce projet est de droit devant le Conseil de la République.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 762 et distribué. S'il n'y a pas d'opposition, il est renvoyé à la commission des finances. (Adhésion.)

La discussion d'urgence aura lieu dans les conditions fixées à l'article 59 du règlement.

— 7 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits de plaidoirie des avocats.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 763, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de la justice et de la législation civile, criminelle et commerciale. (Adhésion.)

— 8 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances sur la fixation de la date de la prochaine séance.

M. Alex Roubert, président de la commission des finances. dames, messieurs, plusieurs projets intéressant la commission des finances viennent d'être transmis par l'Assemblée nationale au Conseil de la

République. D'autres, je crois, un au moins, pourraient venir dans la soirée.

La commission des finances est convoquée pour demain matin neuf heures. Elle fera toute diligence pour pouvoir rapporter ces projets dans la matinée même et nous vous demandons de fixer à dix heures et demie la prochaine séance du Conseil de la République avec, à l'ordre du jour, l'examen des projets dont M. le président vient de donner connaissance à l'Assemblée.

M. le président. Vous avez entendu les propositions de M. le président de la commission des finances.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La prochaine séance publique aura donc lieu demain matin, mardi 2 septembre, à dix heures trente.

Voici quel serait l'ordre du jour de cette séance :

Examen d'une demande d'attribution de pouvoirs d'enquête formulée par la commission de la France d'outre-mer (situation politique et économique dans les territoires d'outre-mer) ;

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à approuver une convention conclue entre le ministre des finances et le gouverneur de la Banque de France (n° 762, année 1947) ;

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant ouverture de crédits au titre du budget ordinaire (services civils et militaires), pour l'exercice 1947 (n° 761, année 1947).

Il n'y a pas d'observation ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures cinquante-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
du Conseil de la République,

CH. DE LA MORANDIÈRE.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE LE 1^{er} SEPTEMBRE 1947

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus :

« Art. 82. — Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre. »

« Art. 83. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso, dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

GUERRE

489. — 1^{er} septembre 1947. — M. Alexandre Caspary expose à M. le ministre de la guerre que les dégâts occasionnés aux immeubles ayant servi de cantonnement à l'armée française, de septembre 1939 à mai 1940, sont indemnisés par les services de l'intendance, valeur 1940, en exécution des prescriptions de la loi du 11 juillet 1938, article 23, et de l'article 37 du décret du 28 novembre 1938; que beaucoup de propriétaires n'ont pu, du fait de l'évacuation, de la création de la zone interdite et de différents événements propres à certaines régions, remettre en état leur maison, et qu'il s'en suit et s'en suivra un décalage sans cesse croissant entre le montant de l'indemnité offerte et le coût des réparations; que, par exemple, l'administration offre 5.761 francs pour dégâts subis par un immeuble, alors que le devis-prix de Sérénity Nancy 1943, était de 35.988 francs; qu'il semble de la plus élémentaire justice que l'indemnité évaluée valeur 1940, soit payée valeur de remplacement; que c'était du reste dans cet esprit, et en face du même problème, que le législateur avait, après la guerre de 1914, fixé le mode de règlement des dommages; et demande quelles dispositions ont été prises ou seront prises pour indemniser les ayants droit qui peuvent prétendre à réparation intégrale dans l'esprit de la loi sur les dommages de guerre.

GUERRE

373. — M. Pierre Delfortrie demande à M. le ministre de la guerre si les jeunes gens appartenant au deuxième contingent de 1946, incorporés à la fin du mois de mai 1947 au lieu de l'être en novembre 1946, seront libérés en même temps que ceux appelés sous les drapeaux à cette dernière date où s'ils devront accomplir la durée légale de leur temps de service, malgré le retard apporté dans leur incorporation. (Question du 3 juillet 1947.)

Réponse. — Tous les jeunes gens nés au cours du deuxième semestre de l'année 1926 et s'étant fait recenser en exécution de l'arrêté du 15 juin 1946 (Journal officiel du 19 juin 1946, p. 5451) ont été incorporés: 1^o en novembre 1946 pour les jeunes gens nés de juillet à novembre 1926; 2^o en mars 1947, pour les jeunes gens nés en décembre 1926. Ceux d'entre eux qui ont pu être appelés à la fin du mois de mai 1947, avec le contingent 1947/1, n'ont pu l'être qu'en qualité d'omnis de la classe 1946; cette omission ne peut résulter que du fait que les intéressés ont négligé de participer aux opérations de recensement de leur classe; ils subissent ainsi la conséquence de leur négligence. En tout état de cause ces jeunes gens sont astreints à accomplir la totalité de l'année de service exigée de leur classe.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

419. — M. Ernest Pezet demande à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme si le Gouvernement a mis à l'étude le projet de loi sur la réparation des dommages de guerre des Français sinistrés de l'étranger, projet que la loi d'octobre 1946 sur les dommages de guerre fait obligation au Gouvernement de déposer. (Question du 31 juillet 1947.)

Réponse. — La mise au point de ce projet de loi, qui soulève de graves difficultés, notamment en raison des sorties de devises qui en résulteront, est poursuivie par les services du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme avec ceux des affaires étrangères et des finances. Il sera déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale dès que les études entreprises seront terminées.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

444. — M. Amédée Guy demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale: 1^o le nombre de dossiers d'assurés sociaux présentés en commission technique dentaire en vue d'une entente préalable, pendant l'année 1945 et, si possible, pendant l'année 1946; 2^o le nombre de dossiers pour lesquels l'entente a été accordée et, par la suite, le nombre de dossiers pour lesquels il y a eu refus. (Question du 11 août 1947.)

Réponse. — Une enquête est actuellement en cours auprès des organismes de sécurité sociale, en vue de déterminer le nombre de dossiers soumis aux commissions de prophylaxie dentaire, au cours des années 1945 et 1946 avec la discrimination des dossiers acceptés et des dossiers refusés. Dès que l'administration sera en possession des résultats de ladite enquête, ceux-ci seront communiqués à l'honorable parlementaire.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AFFAIRES ETRANGERES

363. — M. Ernest Pezet demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il est exact que l'ouvrage intitulé *Le zéro et l'infini* a été interdit en zone française en Allemagne, et, dans l'affirmative, quelles sont les raisons qui auraient motivé cette interdiction. (Question du 1^{er} juillet 1947.)

Réponse. — L'ouvrage intitulé *Le zéro et l'infini* n'a fait l'objet d'aucune interdiction en zone française d'occupation en Allemagne.

385. — M. Amédée Guy demande à M. le ministre de la guerre si un ancien sous-officier, titulaire d'une pension de retraite proportionnelle (16 ans de services actifs), promu lieutenant pour faits de résistance, ayant accompli dans ce nouveau grade 22 mois de services actifs supplémentaires avec le grade de lieutenant, soit comme lieutenant F. F. I., soit comme lieutenant de réserve à titre transitoire, soit à titre définitif après homologation de son grade, peut prétendre à obtenir la retraite de son dernier grade. (Question du 8 juillet 1947.)

Réponse. — Conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi du 14 avril 1924, la pension des militaires retraités, rappelés à l'activité en temps de guerre, peut être révisée en tenant compte des nouveaux services, sur la base de la moyenne des soldes et émoluments de toute nature soumis à retenues, dont l'ayant droit a joui pendant les trois dernières années de services effectifs, antérieurs ou postérieurs à son appel sous les drapeaux.

Rectification

au compte rendu in extenso de la séance du samedi 30 août 1947.

(Journal officiel du 31 août 1947.)

Dans le scrutin (n^o 84) sur l'ensemble de l'avis sur le projet de loi portant statut organique de l'Algérie:

MM. Brunet (Louis) et Colonna, portés comme ayant voté « pour », déclarent avoir voulu voter « contre ».